

## COMPTE RENDU DU 15 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 10 octobre 2019

Etaient présents : MMS FOSSARD Guy, HULMER, LEVAVASSEUR, LESAULNIER LECLUSE, Mme LERENARD, MMS COSTARD, SUZANNE, FOSSARD Pascal, MME LOUANTIER

Absente : Mme HARDY

Secrétaire de séance : MME LERENARD

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SDEAU 50**

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activités 2018 du SDeau 50 portant sur le prix et la qualité du service d'eau potable, le Conseil Municipal approuve celui-ci ainsi que le rapport concernant le CLEP de Saint Sauveur Aubigny.

### **DELIBERATION PROJET MODIFICATIONS STATUTAIRES SDEAU 50**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50, adopté par le comité syndical du SDeau 50 le 18 septembre 2019 par la délibération OC2019-09-18-03,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du Sdeau50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDeau 50,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SDeau 50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2019.

### **ETUDE DEVIS TRAVAUX TOITURE CANTINE PREAU SALLE D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LECARDONNEL pour les travaux de remaniage des toitures aux écoles concernant le préau, la cantine et la salle d'activités. Le précédent devis signé avec une autre entreprise n'ayant jamais été honoré. Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents est d'accord pour réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 12 294.04 € HT. La prise en charge de ces travaux sera partagée avec la CMB sur une base restant à définir, une partie de ceux-ci relevant de la compétence communautaire.

### **ETUDE DEVIS AMENAGEMENT CHEMIN RURAL HOTEL RAULINE**

Le Conseil Municipal, après examen et consultation du devis BOUTTE pour la réhabilitation et la reprise du chemin dans sa partie inférieure goudronnée très fortement dégradée donne son accord à la réalisation de ces travaux pour un montant de 24 642.25 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **AMENAGEMENT PARTIE SUPERIEURE DU CR HOTEL RAULINE**

Le Conseil Municipal, face aux problèmes importants causés par le ruissellement des eaux, compte tenu de la circulation, décide d'aménager la partie supérieure située après la dernière habitation et retient le devis de l'entreprise TP GENET pour un montant de 15 063.37 € HT. Le GAEC BB prendra à sa charge 50 % de la voie restant menant au bâtiment soit 2 138, 88 € HT

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT CHEMIN EN VOIRIE EMPIERREE**

Suite à l'aménagement d'un chemin privé par le Gaec BB nécessitant des travaux d'aménagement et d'empierrement sur la portion du chemin rural riverain, le Conseil accepte

le devis présente par l'entreprise TP GENET pour un montant HT total de 2 905 € financé à part égale par chacune des parties concernées (Commune et le Gaec) soit 1 452.50 € à la charge de la commune.

## **REFLEXION EVENTUALITE ACQUISITION BIENS IMMOBILIERS AU BOURG**

Le Conseil Municipal réfléchit sur l'éventualité de l'acquisition de biens immobiliers qui se trouvent en vente depuis quelque temps dans le bourg. Un contact sera pris avec les propriétaires de ces différents biens.

## **DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT**

Une convention d'achat groupé pour l'achat de logiciels informatiques a été signé avec la commune de Saint Sauveur Villages. Celle-ci doit émettre une facture comprenant une part investissement 352.85 € et une part fonctionnement 198.48 € à imputer en investissement au compte 2051 et en fonctionnement au compte 6558.

Aucun crédit n'ayant été prévu au compte 2051, il est nécessaire de prévoir des crédits afin de mandater la dépense.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le virement de crédit en section dépenses d'investissement

- chapitre 21 immobilisations corporelles compte 21571 matériel roulant – 360 €
- chapitre 20 immobilisations incorporelles compte 2051 concessions et droits similaires + 360 €.

## **PREPARATION REPAS AINES**

Le repas des Aïnés aura lieu le dimanche 17 novembre. Une réunion sera organisée le lundi 21 octobre. Des invitations vont être distribuées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande famille Jeanne : problème signalé sur propriété Jeanne pour une nouvelle déformation de l'enrobé, qui serait provoqué par des racines du massif de bambou, planté sur le parc communal voisin. Or, ce problème avait déjà été solutionné en 2012, la commune ayant effectué les travaux et l'assurance ayant indemnisé les époux Jeanne pour la réfection de l'enrobé. Après examen, il est constaté une poussée uniquement sur la propriété Jeanne. Celle-ci prenait selon les accords de l'époque la destruction des racines à sa charge sur sa propriété. Le Conseil souhaite plus d'éléments pour se prononcer. Le bitume a-t-il été réellement refait ? Le traitement racinaire a-t-il été effectivement réalisé ?

- Demande Pierre SAINT : pose d'un panneau voie sans issue à l'entrée du chemin des Mesnils
- Dommage panneau et miroir le bourg : visite expert 7 novembre
- Vase expansion groupe scolaire : remplacé pour 1098 € par l'entreprise LOUIS-CHARDINE
- Isolation groupe scolaire : intervention de l'entreprise VARIN pendant les vacances scolaires
- Entreprise SORAPEL : intervention normalement prévue semaine prochaine
- Logements lotissement Altavilla : suite à des problèmes de ruissellements sur les façades, rencontre avec l'architecte Monsieur LAQUAINE sur place ainsi que deux des trois entreprises convoquées. Résolution du problème en cours.
- PLUI : nouvelle réunion prévue le jeudi 24 octobre
- Eparage d'automne ; intervention de l'entreprise Vantomme prochainement
- Signalement Hôtel Archer cailloux sur voirie publique ?

Association Patrimoine : il est fait part par ses adhérents de leur volonté de transformer l'association ANVP en association liée à la défense du patrimoine communal. (nouvel objet). Quelques élus se portent volontaires pour y adhérer.

